

Juste une mise au point

Mars 2018 – IL DO Sud

Lors des dernières élections professionnelles, sur le périmètre de la DO Sud, la CFE-CGC Orange a réalisé la meilleure progression, passant de 6,21% à 15,65% !

Mais la victoire était trop belle. Il n'était pas question que nos élus puissent sereinement porter votre voix. Depuis des mois, tous les moyens sont bons pour les empêcher de remplir leurs missions : contestations de nos élus devant les tribunaux, en majorité des femmes, intimidations, diffamations...

La CFE-CGC a toujours mis son énergie dans les vrais combats plutôt que de répondre aux attaques, mais nous en sommes malheureusement arrivés à un tel niveau d'agressions que cela nous oblige à faire... juste une mise au point.

► Il est où mon panier... Il est où ?

La CFE-CGC Orange milite pour la mise en place du tableau magique qui a fait ses preuves depuis 2007.

Suite aux élections CE/DP de novembre 2017, sur les périmètres où ce tableau magique est en place, la CFE-CGC Orange a réalisé les scores les plus élevés aux élections : **57,36% chez SCE/OBS et à 61,47.% chez OFS**, ce qui démontre bien à quel point ces salariés sont satisfaits de notre politique ASC.

D'ailleurs les ASC de ces deux CE sont ouvertes et les prestations sont à disposition des salariés depuis le 15 janvier 2018. Simplicité, efficacité, équité ! A la DO Sud, les salariés attendent toujours « leurs paniers » et ne voient rien venir.

Nous avons clairement annoncé que sans majorité pour faire appliquer notre programme nous laisserions les OS majoritaires piloter le bureau du CE. Cela ne nous empêchait en rien d'exercer notre rôle d'élu.

C'était un engagement clair et fort lors des élections de novembre 2017... pas une simple promesse de campagne aussitôt oubliée une fois les élections passées !

Avec 15,65% nous sommes la 5^{ème} OS sur notre périmètre. Dès lors, qu'y-a-t-il de surprenant à vouloir laisser la place aux quatre premières OS pour prendre les commandes du CE au sein du bureau et leur permettre d'appliquer leur programme ?

Aussi, la CFE-CGC s'étonne de l'attitude de certaines organisations syndicales majoritaires qui nous « accusent de bloquer l'ouverture des paniers à la DO SUD », qui « s'étonnent de notre absence au bureau du CE ou des présidences des commissions », quand, dans le même temps, ces mêmes OS, après être revenues sur la parole donnée avant les élections, font démandater 3 de nos 4 élus CE par voie judiciaire... Qui bloque qui !

Nous assumons nos positions

Les salariés ne comprendraient pas qu'après avoir milité pour le « Tableau Magique », la CFE-CGC s'associe à la gestion d'un CE qui propose des prestations ASC complètement opposées dans leurs principes à ce qu'elle défend.

Ces prestations aboutiront, comme lors des mandatures précédentes à un gaspillage de moyens et d'argent, qui ne finiront pas intégralement dans les prestations rendues ou qui ne serviront toujours qu'à un très faible nombre de salariés de la DO SUD, avec des opérations du type, la journée « bientôt ou encore en vacances » ou la soirée de Noël.

La démocratie a parlé et nous la respectons !

Cela ne nous empêchera en rien d'exercer notre rôle d'élu en étant force de propositions sur les dossiers économiques qui passent en CE et qui impactent votre quotidien. Mais, il nous paraît légitime de respecter le vote des salariés et de laisser la place aux organisations syndicales majoritaires.

► 3 de vos représentants,
démocratiquement élus au CE,
perdent leur mandat !

Suite aux dernières élections professionnelles nous étions 4 à avoir été élus au CE de la DO Sud. 3 d'entre nous ont perdu leur mandat suite à un procès intenté par la CFDT.

La question posée au juge du tribunal d'instance était de savoir s'il fallait respecter la parité absolue (un homme / une femme) ou la parité relative c'est-à-dire le reflet de la répartition homme / femme du périmètre électoral concerné (loi Rebsamen).

Le juge a tranché en faveur de la parité relative.

Alors pourquoi s'étonner ?

Parce que toutes les organisations syndicales ont présenté des listes constituées de la même façon tant il est difficile, voire impossible, sur certains périmètres, de respecter la parité relative : il aurait fallu pour cela avoir un choix immense de candidats.

Sur le plan national, nous sommes donc tous en décalage... mais seuls les élus CFE CGC ont été contestés devant les tribunaux par la CFDT (à la DO SUD entre autres) associée à FO (dans d'autres régions).

Le coup est rude, il faut bien le reconnaître, d'autant que beaucoup d'entre nous étaient candidats pour la première fois.

Nous sommes particulièrement attristés de ce genre de manœuvres qui participent à discréditer l'action syndicale mais soyez assurés que la CFE-CGC est au travail, avec pour seul objectif d'œuvrer au service des femmes et des hommes de notre entreprise.

Et ainsi, mériter toute la confiance que vous nous avez accordée !

**En fait, on nous fait le reproche
d'avoir présenté trop de femmes !**



Pourtant, juste avant les élections, les représentants nationaux de toutes les organisations syndicales avaient pris l'engagement réciproque de ne pas faire de recours juridique sur ce thème, concluant ainsi un pacte de non-agression... rompu sans préalable !

Les contestations ont été déposées en justice juste quelques heures avant le terme du délai de prescription...

... nous empêchant ainsi de faire valoir que les OS qui nous attaquaient sont également coupables de ce qu'elles nous reprochent.



Vos correspondants

Virginie Ducourty 06 78 69 56 78
Philippe Mazas 06 88 05 92 61
Blandine Barthès 06 47 88 84 53
Denis Gawlik 06 79 72 99 52
Valérie Vincent 06 75 09 49 72
Laurence Ourties 06 48 73 78 47
Alcino Da Costa 06 74 17 75 40

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

